



CTL du 22 Mars 2016

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués aujourd'hui pour ce qu'il convient d'appeler une « séance fleuve du Comité Technique Local » : pas moins de 8 points à l'ordre du jour, sans compter les questions diverses si l'on arrive jusque là !

Pour la CGT Finances Publiques, cette pratique ne permet pas un examen approfondi des sujets. Mais il est vrai que, malgré les demandes réitérées des O.S, la majorité des sujets ne sont proposés que « pour information » et non « pour avis ». C'est peut-être ce qui explique la pauvreté, pour ne pas dire maigreur, des documents préparatoires ...

Voilà ce que nous écrivions il y a un an en déclaration liminaire de la séance du 26 mars 2015.

Pour la séance d'aujourd'hui, c'est exactement le même constat, en pire.

Hors l'approbation du PV du 26/03/2015, les deux autres points présentés « pour avis » sont déjà actés et mis en œuvre.

Ainsi, vous joindrez au PV de cette séance, les photos de la Trésorerie de Vervins qui montrent que les nouveaux horaires sont en place depuis le 18 janvier 2016, ce que vous ne pouvez ignorer puisque vous avez visité ce poste au début du mois.

Pour le transfert du contrôle de la redevance, l'obligation de présenter ce projet au CTL avant le 26 février 2016 n'a pas été respectée. Nous sommes aujourd'hui le 22 mars. Vous indiquez que M. SELLIER a demandé sa mutation au niveau national, ce qui veut dire que le transfert d'emploi à d'ors et déjà été acté, dans l'irrespect absolu des règles de compétences de ce comité.

Voilà où nous en sommes de l'exercice du dialogue social local :

- des points d'information contraints qui n'ont pour seul mérite que celui d'exister,
- des points « pour avis » non négociables et actés avant même leur présentation en CTL.

Au niveau national, la situation n'est pas plus reluisante. La dernière provocation en date est la présentation de la retenue à la source à la presse sans aucune discussion, ni information préalable des O.S.

Le cap du dialogue social bafoué est largement dépassé.

Force est de constater qu'il s'agit, appelons les choses par leur nom, de foutage de gueule en règle, non dissimulé et visiblement assumé.

Pour info, nous choisissons de siéger aujourd'hui pour aborder quelques points précis, qui intéressent directement les agents dans les services.

Pour le reste, ne vous y trompez pas : nous ne sommes pas les clowns de votre cirque et notre présence ne peut en aucun cas être interprétée comme le cautionnement de cette mascarade.

Laon, le 22 mars 2016